

EXTRAIT
REGISTRE
DES
DECISIONS

N° 79-2022

**DECISION DU MAIRE
PASSATION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC SCIENTELEC****Le Maire de la Commune de Pierrefeu-du-Var,****VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,**VU** la délibération du conseil municipal n° 250520-05 en date du 25 mai 2020, modifiée par la délibération n° 240920-05 du 24 septembre 2020 par lesquelles le conseil municipal a délégué à son maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité,**VU** la proposition de la société SCIENTELEC pour assurer la maintenance préventive des fermetures automatiques et non automatiques des portes et portails des bâtiments publics de la commune,**CONSIDERANT** que cette proposition est intéressante pour la commune,**DECIDE****ARTICLE 1** : Un contrat sera signé entre la Commune de Pierrefeu du Var, représentée par son Maire, Patrick MARTINELLI et la Société SCIENTELEC, sise 106 Impasse de l'Aramon, 83 210 LA FARLEDE,**ARTICLE 2** : Ce contrat a pour objet de définir les prestations de maintenance dans lesquelles la société SCIENTELEC s'engage, notamment :

- La visite des 20 sites référencés au devis pour la vérification des organes de sécurité,
- Le nettoyage, réglages et graissages des organes mécaniques, électriques et électroniques ainsi que les petites fournitures et ingrédients de graissages,
- Le déplacement, la main d'œuvre et la gestion des rapports de maintenance.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat dont le montant de la dépense à engager s'élève à la somme annuelle de 2 780,00 € HT, soit 3 336,00 € TTC. Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023.**ARTICLE 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors la prochaine réunion du Conseil Municipal. La présente décision sera publiée sur le site internet de la ville.**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services de la Ville et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.**Fait à Pierrefeu-du-Var, le 17/10/2022**

*Certifié exécutoire par délégation du Maire
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le*

Le Maire,
Patrick MARTINELLI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que cette décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon, 5 rue Racine - B.P.40510 - 83041 Toulon Cedex 9, à compter de sa publication ou notification.
Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Electrotechnique - Controle d'accès
Videosurveillance et Toutes Automatisations

106 IMPASSE DE L'ARAMON

83210 LA FARLÈDE
Tél : 04.94.08.36.54
Fax : 04.94.08.36.59
R.C.S : 82 B 108
Capital : 76 650,00 EUROS
SIRET 323 947 655 00060
NAF 3320C

Offre faite par :Christelle BASEVI

Références : MAINTENANCE ANNUELLE 2023

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le N° : D22203

ID : 083-218300911-20221017-79_2022-CC

Courriel : scientelec@orange.fr

Site : www.scientelec.fr

DEVIS

DATE	CLIENT	PAGE
13/10/2022	MAIRIEPIERR	1 / 2

MAIRIE DE PIERREFEU

PLACE URBAIN SENES

83390 Pierrefeu-du-Var

DEMANDE DE M. REINERO LE 13/10/2022

DESIGNATION

CONTRAT DE MAINTENANCE 2023 - MULTI-SITES ET ÉQUIPEMENTS
contrat N° 140
PÉRIODE 01/01/2023 AU 31/12/2024

Ajustement des tarifs en fonction du réel réalisé 2022 - et 1 suppression et 2 ajouts de fermetures

Sites et Matériels concernés : (20 fermetures)

- 1 visite par an : liste fermetures en bleu
- 2 visites par an : liste fermetures en noir

STATION EPURATION

- 1 portail coulissant auto marque Girardot – entrée STEP
- 1 Rideau métallique motorisé – Local à benne
- 1 Rideau métallique motorisé - Local à benne
- 1 Rideau métallique motorisé – Local dépotage
- 1 Rideau métallique motorisé - Local pré-traitement

CTM

- 1 portail – entrée CTM
- 1 porte sectionnelle – garage
- 1 porte sectionnelle – magasin
- 1 Porte sectionnelle – atelier

TERRE DE PARTAGE (épicerie Bio)

- 2 rideaux métal motorisés de vitrine

POLICE MUNICIPALE

- 1 rideau métallique motorisé – garage 1
- 1 rideau métallique motorisé – garage 2
- 1 rideau métallique motorisé – garage 3
- 1 rideau métallique motorisé – Le COOP

GENDARMERIE

- 1 portail coulissant
- 1 barrière levante

MAIRIE

- 1 porte auto vitrée - extérieur SAS entrée
- 1 porte auto vitrée - intérieur SAS entrée
- 1 rideau métallique motorisé – service communication

contrat en zone 3

le montant hors taxes pour deux visites préventives par an comprenant :

- la vérification des organes de sécurité
- le nettoyage, réglages et graissages des organes mécaniques, électriques et électroniques.
- la fourniture des ingrédients de graissages et petites fournitures
- le déplacement et la main d'oeuvre



Electrotechnique - Controle d'accès
Videosurveillance et Toutes Automatisations
 106 IMPASSE DE L'ARAMON

83210 LA FARLÈDE
 Tél : 04.94.08.36.54
 Fax : 04.94.08.36.59
 R.C.S : 82 B 108
 Capital : 76 650,00 EUROS
 SIRET 323 947 655 00060
 NAF 3320C

DEVIS

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Affiché le N° : D2220521

ID : 083-218300911-20221017-79_2022-CC

Courriel : scientelec@orange.fr

Site : www.scientelec.fr

DATE	CLIENT	PAGE
13/10/2022	MAIRIEPIERR	2 / 2

MAIRIE DE PIERREFEU

PLACE URBAIN SENES

83390 Pierrefeu-du-Var

POUR ACCORD VEUILLEZ RETOURNER LE DOUBLE DU DEVIS SIGNE ET DATE

Références : MAINTENANCE ANNUELLE 2023

DEMANDE DE M. REINERO LE 13/10/2022

DESIGNATION

- la gestion des rapports de maintenances et interventions par GMAO avec envoi des fiches en format *PDF

le cout d'une intervention pour réglage ou dépannage en dehors de la visite annuelle sera au tarif en vigueur

au 01 janvier 2023- **TARIFS 2023 NON ENCORE PUBLIÉÉS**

Pour info tarif 2022 : le forfait déplacement est de 77€ ht

notre prix horaire est de 61 € ht (tarif préférentiel clients sous contrat)

attention ce contrat ne concerne pas les fixations à la maçonnerie, ni la serrurerie, ni l'alimentation électrique.

il ne concerne que l'automatisme.

CONDITIONS DU CONTRAT :

les échanges de pièces et les travaux autres qu'inclus dans la maintenance préventive ne sont pas compris dans ce contrat

un devis gratuit est établi pour acceptation.

les visites préventives ne seront effectuées que si le contrat est accepté et sa facture payée dans son intégralité (facturation 1 à 2 mois avant le début de période)

première visite dans les 3 mois qui suivent le début de contrat

la visite sera effectuée durant les heures ouvrables de 8 h à 16 h

l'installation doit être accessible à notre technicien sans contrainte

Les demandes de dépannages doivent être effectuées par courriel : technique@scientelec.fr,

ou par téléphone 04.94.08.36.54 (heures de bureau : 8h30-16h30 et 8h30-12h le vendredi)

en indiquant le numéro de référence attribué à la fermeture, (et affiché sur la porte)

La demande est traitée en fonction de la criticité annoncée de la panne, entre 4h et 72heures, en jours et heures ouvrables.

le renouvellement se fait tacitement indice de revalorisation suivant indice du coût des matières premières utilisées et de la main d'oeuvre

Le Maire,
Patrick MARTINELLI



Signé pour accord

BASES HT	REMISE	MT TVA	% TVA	PORT	TOTAUX
5	2 780,00 Tx:	556,00	20,00		H.T. : 2 780,00 T.V.A. : 556,00

EUROS	
TOTAL TTC	3 336,00
NET A PAYER	3 336,00